

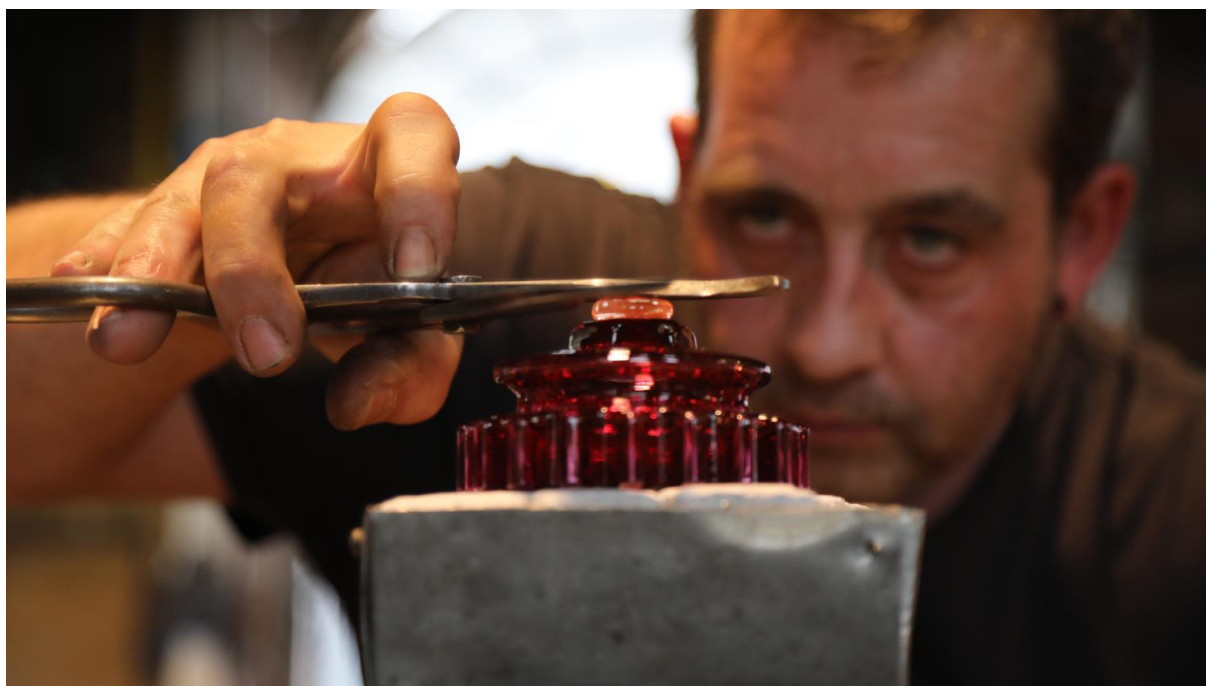
Commission permanente du 26 janvier 2018

La Région Grand Est encourage la transmission des savoir-faire rares et d'excellence

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 26 janvier 2018, placée sous la présidence de Jean Rottner, a approuvé la reconduction du dispositif de transmission des savoir-faire rares et d'excellence pour la période 2018 – 2020, à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA).

Issus de traditions fortes sur les territoires de la Région, transmis et enrichis par des générations successives d'artisans et d'ouvriers d'art, les savoir-faire des métiers d'art font de la Région Grand Est, une région de référence pour la qualité de ses productions dans le domaine de l'ameublement et de la décoration, de la pierre, du verre, du cristal ou encore du métal, du textile et de la céramique.

Sensible à la haute valeur économique mais aussi patrimoniale et culturelle de ces métiers, la Région a souhaité favoriser leur expression en soutenant leur développement sur l'ensemble du territoire. C'est à ce titre que la Région a souhaité renouveler son soutien à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour la mise en place d'un programme d'actions sur la période 2018 – 2020, afin d'assurer la pérennisation du secteur des métiers d'art et de ses emplois.



© Pascal Bodez, Région Grand Est

Ce dispositif régional de transmission des savoir-faire vise essentiellement à :

- sauvegarder et transmettre des savoir-faire rares ou d'excellence,
- permettre aux ateliers de former une main d'œuvre qualifiée, qui soit adaptée à l'esprit de leur production et de s'engager dans une dynamique de création et d'innovation,
- contribuer au développement des métiers d'art sur les territoires et en particulier à la création d'emplois dans ce secteur.

Cette aide repose sur la transmission directe du savoir-faire de l'artisan d'art au stagiaire en atelier pendant une durée de 12 mois renouvelable et s'adresse notamment à des demandeurs d'emploi et/ou des porteurs de projet de création-reprise d'entreprises dans le secteur.

La Région Grand Est intervient en tant que co-financeur pour un montant total de **105 000 euros** sur un budget d'environ 460 000 euros.